

ON CONTINUE...

avec **l'UFR** des industries chimiques CGT

l'édito

REJET sans concession du PASSE SANITAIRE

Pas une journée sans que ce gouvernement ne travaille à supprimer toutes nos libertés, ne répondant plus qu'à la demande du capital.

Cette pandémie est l'occasion rêvée d'engranger des milliards pour les fabricants de vaccins. Et c'est aussi une aubaine pour le patronat, qui l'utilise pour détruire le droit du travail en appliquant unilatéralement des autorisations de travail dominical, des semaines de 60 heures, des vols de congés, des réductions de délais d'information/consultation des CSE, sans oublier la destruction pure et simple de pans complets d'industries. Macron qui, lors de ses allocutions, parlait de souveraineté industrielle à reconquérir, de dépendance envers d'autres puissances mondiales à stopper notamment en termes d'industries de santé, d'énergie, ne fait qu'apporter son soutien et sa bienveillance à cette évasion industrielle. Le pétrole, les industries de santé, le caoutchouc, la plasturgie, la chimie, etc., pas une seule de nos industries n'est épargnée par ces plans antisociaux.

Le capital, qui ne pense qu'à l'économie et au chiffre d'affaires de sa caste, se réjouit des actions de ce gouvernement qui dilapide l'argent de nos caisses sociales pour l'aider à être de plus en plus riche et à continuer

d'engraisser ses actionnaires. Pendant ce temps, les salariés qui refuseront le passe sanitaire perdront leur emploi. Le gouvernement continue à museler la contestation par la répression, au prétexte de la santé des citoyens.

Comment accepter la mise en place d'un passe sanitaire qui sonne comme une obligation de se faire vacciner ?

Sans ce passe sanitaire, tu n'existeras plus et tu seras stigmatisé comme étant celui qui refuse de se soumettre à cette dictature. Comment ceux qui étaient les héros de la première vague pourraient risquer de perdre leur emploi alors que c'est le même gouvernement qui les a obligés à travailler au péril de leur vie, sans aucune protection ? Rappelez-vous, pas de masque, pas de gant et des sacs poubelles comme sur-blouse !

Attention, ce passe sanitaire ne s'arrêtera pas aux professions de santé ou à la fonction publique. Ce sont bien toutes les professions qui seront concernées. Une occasion de plus, pour les patrons qui auraient envie de restructurer, de pouvoir jeter les salariés le refusant.

Nous devons agir contre le capital pour nous faire entendre et défendre nos libertés. Cela veut tout simplement dire que nous devons affirmer notre rejet, sans concession, du passe sanitaire en appelant à la grève pour stopper l'économie.

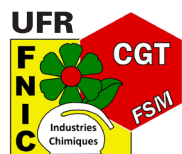
LA VACCINATION NE DOIT PLUS ÊTRE UNE CONTRAINTE, ELLE NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE QUE PAR CONVICTION. LA MÉFIANCE ACTUELLE N'EST QUE LA CONSÉQUENCE DE LA GESTION CALAMITEUSE D'UNE CRISE SANITAIRE PAR CE GOUVERNEMENT QUI N'A CESSÉ DE MENTIR ET DE SE CONTREDIRE. ■



PFIZER ET MODERNA RENÉGOCIENT À LA HAUSSE LE PRIX DE LEURS VACCINS EN EUROPE

Sommaire

Une : L'édito • L'action, l'information p.2 • L'international, la vie des sections p.3 • L'Orga, le point, le coup de gueule p.4



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

l'action

Les seules luttes perdues d'avance sont celles qu'on ne mène pas.

Face à un gouvernement pratiquant à notre rencontre une véritable contre-révolution sociale et économique, notre devoir est d'engager des luttes. Les chantiers sont nombreux, depuis les remises en cause du droit du travail, jusqu'à la prochaine réforme des retraites, fer de lance de l'ère Macron, pour le plus grand bonheur des multinationales et de leurs actionnaires.

C'est pourquoi nos luttes se doivent d'être planifiées, secteur par secteur, entreprise par entreprise, avec pour objectif l'arrêt de l'économie. Il y a donc nécessité impérieuse de débattre sur les perspectives d'action que nous devons développer pour imposer nos revendications.

Nous sommes en effet non seulement face à un gigantesque plan de casse des emplois et des garanties collectives avec la mort assumée de notre industrie, mais aussi des atteintes gravissimes aux libertés individuelles et collectives, accompagnées d'argent public déversés dans la poche des grands actionnaires. Il n'est jamais trop tard pour relever la tête et regagner le terrain perdu !

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les différentes actions menées par notre Fédération, lesquelles ont été discutées lors de notre **Assemblée Générale de rentrée, le 7 septembre.** ■

1er OCTOBRE : Journée internationale des retraites.

5 OCTOBRE : Mobilisations et grèves interpro.

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTENT !**

l'information

Retraite complémentaire : des mesures régressives imposées aux actifs et aux retraités.

Tandis que le régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco dispose de réserves solides (61 milliards), le Medef vient d'imposer une sous-indexation de la valeur de service du point pendant 2 ans : **ce sont donc les actifs et les retraités qui vont payer les conséquences de la crise sanitaire.**

Parallèlement, la baisse du prix d'achat du point (évoluant comme le salaire moyen), qui aurait dû être de 4,2 % en 2021 conformément à l'accord de 2019, n'a pas été appliquée. De ce fait, près de 300 000 nouveaux retraités ont liquidé une pension minorée. **Toutes les personnes partant en retraite au cours de l'année 2021 sont perdantes.**

Rappelons que, depuis 2019, un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10 % pendant 3 ans (manque de revalorisation + décote liée à l'âge de départ).

C'est la triple peine pour les actifs et retraités qui ont déjà contribué à hauteur de 60 % au redressement des comptes de l'Agirc-Arrco depuis 1990, avec une baisse importante du taux de remplacement.

La proposition d'une contribution patronale d'équilibre technique temporaire en faveur de l'égalité femmes/hommes, portée par la CGT et permettant d'améliorer notablement le résultat technique de plus de 4 milliards d'euros et de faire croître considérablement les réserves, a été balayée d'un revers de main par les organisations patronales. La CFDT et la CFTC ont notifié leur accord, dans le prolongement de celui signé en 2018, donnant ainsi la capacité au conseil d'administration de sous-indexer nos pensions jusqu'à 0,5 point pendant deux ans.

Il n'est pour nous pas question que l'équilibre du régime se fasse au détriment de la garantie et de l'amélioration des droits des actifs et des retraités. ■

l'international

AFGHANISTAN

Vingt ans d'intervention militaire en Afghanistan : c'est là non seulement le bilan des logiques interventionnistes guerrières occidentales, soutenues en France par tous les gouvernements successifs, qui n'ont principalement servi que leurs propres intérêts mais aussi l'échec cuisant des prétendues « guerres au terrorisme ». N'oublions jamais que ceux qui montrent désormais les talibans comme les ennemis à abattre sont ceux qui les ont soutenus et armés contre des gouvernements progressistes à la fin des années 70. C'est le cas des États-Unis. Ce sont eux qui ont, sous couvert de démocratie, déclenché une intervention internationale en 2000, aidés en cela par la France jusqu'en 2014, occasionnant plus de 300 000 morts, sans le moindre progrès social dans le pays.

L'Histoire nous rappelle cependant certaines avancées sociales de masse, à l'époque où un régime communiste était à la tête du pays : statut des femmes, salaire minimum, expropriation des riches et du roi, dont les propriétés furent distribuées aux pays, aux campagnes d'éducation de masse, interdiction de la culture du pavot. Cela a duré trois ans, sans qu'aucune intervention internationale ne vienne soutenir ce régime contre les attaques des talibans. Nous le rappelons ici, contrairement à tous les médias qui, étrangement, restent muets à ce sujet.

Aujourd'hui, le retour au pouvoir des talibans est à nouveau synonyme de représailles violentes, d'attaques contre les libertés les plus élémentaires, de négation totale des droits des femmes.

La France doit aujourd'hui se montrer solidaire et accueillante avec les Afghanes et les Afghans qui fuient ce nouveau despotisme. **Oui le peuple afghan a besoin de soutien, et nous devons particulièrement aider tous ceux qui militent sur place pour un vrai développement du pays et la construction d'une société solidaire sans discrimination.**

Notre Fédération apporte ainsi tout son soutien au peuple afghan dans sa lutte pour l'indépendance, les libertés et contre l'obscurantisme.

Nous demandons que le droit d'asile soit accordé à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, ainsi que le prévoit notre constitution. ■

AFGHANISTAN : LA FRANCE OPTIMISTE
« IL FAUT UN GOUVERNEMENT INCLUSIF
QUI MONTRE QUE LES TALIBANS ONT CHANGÉ »



la vie des sections

Communiqué de la section SANOFI VITRY.

En 2013, 8 retraités ex-salariés du centre de production de SANOFI à Vitry dans le Val de Marne entamaient, avec le soutien de notre syndicat et l'appui de l'ADDEVA93, une procédure judiciaire afin d'obtenir la reconnaissance du préjudice d'anxiété pour exposition à l'amiante.

À l'époque cette reconnaissance n'était ouverte que pour les salariés d'entreprises figurant sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, « l'ACAATA » (ce qui n'était pas notre cas). Ce fut donc le début d'un long parcours judiciaire (prud'hommes, cour d'appel, cour de cassation puis de nouveau cour d'appel). Avec l'évolution de la jurisprudence due à la persévérance de tous les salariés engagés dans ces procédures (notamment les mineurs de Lorraine), la cour de cassation nous donnait en novembre 2020 la possibilité d'accéder à ce droit.

C'était une première victoire et, tout naturellement, la cour d'appel de Paris proposait à la suite aux 2 parties une médiation. **Nous venons d'apprendre que SANOFI refuse toute médiation ou conciliation.** Ce n'est en fait pas surprenant car cela reviendrait dans les faits à reconnaître sa responsabilité dans le drame sanitaire causé à l'usine

de Vitry par l'exposition à l'amiante pendant des dizaines d'années. Un bilan pourtant accablant : 22 décès au moins et plus de 80 pathologies «amiante» recensés par notre syndicat et reconnus en maladie professionnelle. Tout comme Sanofi qui a toujours nié sa responsabilité lors des **8 procès en faute** inexcusable, pourtant tous gagnés par les victimes avec le soutien de notre syndicat. Cette expérience acquise par notre syndicat dans ce long combat démontre l'apport inestimable que représentent les syndiqués retraités lorsqu'ils sont organisés en sections syndicales (ou syndicats), particulièrement sur la question des maladies professionnelles car nous sommes la « mémoire » de l'entreprise. Et de plus, cela prouve concrètement la nécessité de la continuité syndicale plus que tout long discours car nos syndicats constituent un véritable « réseau », absolument indispensable pour apporter la preuve des expositions passées. **Enfin, le fait que le préjudice d'anxiété soit désormais ouvert à d'autres expositions que l'amiante ouvre un champ d'activité militante intense, particulièrement à nos syndicats de la chimie d'où encore une fois la nécessité de la continuité syndicale pour ne pas rompre le « maillon ».** ■

L'agenda

- 21 SEPTEMBRE : COMMÉMORATION 20 ANS CATASTROPHE AZF
- 21 & 22 SEPTEMBRE : CEF
- 1^{er} OCTOBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DE MOBILISATION DES RETRAITÉS
- 5 OCTOBRE : MOBILISATION « POUR LE PROGRÈS SOCIAL » À L'APPEL DE LA CONFÉDÉRATION
- 13 OCTOBRE : JOURNÉE D'ÉTUDE COLLECTIF HYDROGÈNE « L'HYDROGÈNE, LES ENJEUX DE L'ACCÈS À CETTE ÉNERGIE. »
- 16 & 17 OCTOBRE : 80^{ème} COMMÉMORATION DES FUSILLÉS DE CHÂTEAUBRIANT

l'orga - le point...

FNI AU 21 JUIN 2021

Le constat de ce mois-ci est hélas semblable à celui des mois précédents et aussi de la tendance depuis quelques années, avec une chute inexorable de la rentrée des cotisations : il nous manque encore 85 FNI sur 2020 par rapport à 2019.

NOUS EN APPELONS À TOUS LES MILITANTS AFIN QU'ILS AGISSENT DE TOUTE URGENCE AUPRÈS DE LEURS CAMARADES POUR RÉCUPÉRER LE MONTANT DES TIMBRES.



l'orga - le point...

COUP DE GUEULE !

Explosion des factures d'énergies

Toutes les factures énergétiques (électricité, gaz, carburant) ont explosé, contrairement à nos pensions de retraite qui, elles, ont baissé en euros constants. Le tarif réglementé du gaz, notamment, continue sa folle ascension et augmentera de 8,7 % H.T. en septembre 2021. Depuis le 1^{er} janvier, cette hausse est égale à 34,76 %... À vos calculettes ! ■

